

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2EME SESSION EXTRORDINAIRE POUR 2010

REUNION DES 25 ET 26 NOVEMBRE

N° 2010/O2/067

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mme Viviane BIANCARELLI
AU NOM DU GROUPE « ELU(E)S COMMUNISTES ET CITOYENS
DU FRONT DE GAUCHE»**

Objet : Evaluation du PDRC 2006/2013

Monsieur le président,

Mesdames et messieurs les conseillers exécutifs, monsieur le conseiller exécutif en charge de l'agriculture,

Chers collègues,

C'est en 2006 que notre assemblée adoptait, je le rappelle, sans les voix des élus de notre groupe, le Plan de Développement Rural de la Corse (PDRC) valable jusqu'en 2013.

A cette époque, nous avons exprimé notre opposition aux principes qu'il prônait ; En effet, la mise en avant du concept de compétitivité nous semblait être un mauvais choix pour notre agriculture qui souffre d'un déficit de productivité lié à la structuration même de ses exploitations, ainsi qu'à des problèmes techniques et foncier chroniques.

Nous regrettons également de voir exclus de l'aide à la création et au développement des activités rurales (mesure 312) des projets touchant à l'économie sociale et solidaire ainsi que des associations, car selon nous, l'agriculture doit s'inscrire dans un mode de développement rural dynamique.

Nous arrivons à mi-parcours, et notre assemblée devrait pouvoir examiner les effets de cette politique, pour en analyser les réussites et les échecs et ainsi être en mesure de débattre des réajustements et des réorientations qu'il y a lieu d'opérer avant la prochaine réforme de la PAC, et ainsi commencer à anticiper l'après 2013.

Car même si Dacian Ciolos, le nouveau commissaire européen en charge de l'agriculture, dans sa communication sur la prochaine réforme de la PAC, affiche des objectifs pertinents, les mesures préconisées restent fortement libérales et ne permettront sans doute pas d'obtenir les résultats escomptés.

Sans toutefois être en possession d'éléments précis, nous pouvons convenir ici, qu'un effort considérable reste à faire en direction des installations de jeunes agriculteurs, dans la mise en place d'un véritable partenariat financier pour les petits exploitants, ainsi que pour la structuration et la modernisation des exploitations.

C'est pourquoi, nous vous demandons monsieur le conseiller exécutif, si notre assemblée pourra disposer prochainement d'une évaluation ligne par ligne du PDRC 2006/2013, pour ainsi pouvoir débattre de la nécessaire réorientation de notre politique de développement rural et agricole et de son rééquilibrage en faveur des exploitations de petite taille somme toute bien adaptées au contexte local ?